

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-30

OBJET : TARIFS D'ACCUEIL EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DES ENFANTS PLACÉS PAR L'AIDE À L'ENFANCE (ASE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que suite à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, une mise à jour du règlement de fonctionnement des EAJE est requise :

- Pour l'accueil des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Pour les familles ayant des ressources nulles ou inférieures au plancher de ressources
- Pour les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires

Considérant que suite à la circulaire N°2019-005 en date du 5 juin 2019, ce type d'accueil a une tarification à l'heure spécifique. Elle s'appuie sur le plancher de ressources que publie chaque année la CAF. Le montant de ressources plancher à retenir est égal au RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Pour 2024, le plancher est égal à 765,77€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

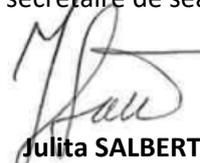
- **approuve** les tarifs pour l'année 2024 pour les enfants placés par l'ASE.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT